RENTRÉE SCOLAIRE 2021 DANS LE PREMIER DEGRÉ

Liste des mesures arrêtées après la consultation du C.T.S.D. le 8 avril et du C.D.E.N. le 9 avril 2021

I – MODIFICATIONS DE STRUCTURES

Considérant la restructuration du réseau scolaire opérée par les collectivités locales, l'implantation des postes sera la suivante pour la rentrée 2021.

A - CRÉATION D'ÉCOLES

♦ Ecole primaire Modeste Testas à BORDEAUX (BORDEAUX BOUSCAT)
(Validée par le conseil municipal du 26 janvier 2021)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire Modeste Testas (3494U)**
    - 6 classes maternelles par transfert de 6 classes de l'école Daney (3380V)
    - 9 classes élémentaires par transfert de 9 classes de l'école Daney (3380V)
    - 1 décharge de direction complète

♦ Ecole primaire Hortense à BORDEAUX (BORDEAUX CENTRE)
(Validée par le conseil municipal du 26 janvier 2021)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire Hortense (3493T)**
    - 5 classes maternelles, dont 2 par transferts depuis l'école primaire Abadie et 3 attributions
    - 3 classes élémentaires, 2 classes par transferts depuis l'école primaire Abadie et 1 attribution
    - 0.33 décharge de direction

♦ Ecole primaire Les Planchettes à CASTELNAU DE MÉDOC (SUD MÉDOC)
(Validée par le conseil municipal du 17 novembre 2020)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire Les Planchettes (3492S)**
    - 2 classes maternelles par transferts depuis l'école maternelle Charmille
    - 2 classes élémentaires par transferts depuis l'école élémentaire Jalle
    - 1 attribution élémentaire au titre de la direction d'école
    - 0.25 décharge de direction
  - **Maternelle Charmille (0184W)**
    - 6 classes maternelles
    - 0.25 décharge de direction
  - **Elémentaire Jalle (0593R)**
    - 11 classes élémentaires
    - 0.50 décharge de direction

♦ **Ecole primaire Césaire à VILLENAVE D'ORNON (TALENCE)**
(Validée par le conseil municipal du 23 février 2021)

➢ **Structure rentrée 2021**

- **Primaire Césaire (3490P)**
  - 1 classe maternelle par transfert depuis l'école primaire Verne (3310U)
  - 2 classes maternelles par transfert depuis l'école maternelle Ferry (2615N)
  - 1 classe élémentaire par transfert depuis l'école élémentaire Ferry (2157R)
  - 2 attributions de classes élémentaires dont 1 attribution au titre de la direction d'école
  - 0.25 décharge de direction

- **Maternelle Jules Ferry (2615N)**
  - 5 classes maternelles
  - 0.25 décharge de direction

- **Elémentaire Jules Ferry (2157R)**
  - 8 classes élémentaires
  - 0.33 décharge de direction

B - FERMETURE D'ÉCOLES

♦ **Fermeture de l'école élémentaire SAINT VINCENT DE PERTIGNAS (1263U)** : **Transfert de 2 classes élémentaire**s vers l'école maternelle de SAINT JEAN DE BLAIGNAC (1157D) (LIBOURNE 1).
(validée par le registre des délibérations du SIRP le 09 juillet 2020)

➢ **Structure rentrée 2021**

- **Primaire St Jean de Blaignac** (1157D)
  - 1 classe maternelle
  - 2 classes élémentaires

♦ **Fermeture de l'école primaire Abadie à BORDEAUX (3378T) : Transfert de 2 classes maternelles et de 2 classes élémentaires** vers la nouvelle école Primaire Hortense à Bordeaux (3493T) (BORDEAUX CENTRE).
(Validée par le conseil municipal du 26 janvier 2021)

C – CISSION D'ÉCOLE

♦ **Ecole maternelle Jules Verne à VILLENAVE D'ORNON (TALENCE)**
(Validée par le conseil municipal du 23 février 2021)

➢ **Structure rentrée 2021**

- **Maternelle Jules Verne (3491R)**
  - 5 classes maternelles par transfert depuis l'école primaire Verne (3310U) dont 1 poste pour la direction
  - 0.25 décharge de direction

- **Elémentaire Jules Verne (3310U)**
  - 8 classes élémentaires dont 1 poste pour la direction
  - 0.33 décharge de direction

D - FUSIONS

♦ Fusion de l'école maternelle Delta (2363P) et de l'école élémentaire Delta (1330S) au TEICH (ARCACHON SUD)
(Sous réserve de la délibération du conseil municipal du 8 avril)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire (1330S)**
    - 7 classes maternelles, 6 classes par transferts depuis l'école maternelle Delta et 1 classe par attribution
    - 11 classes élémentaires
    - 1 dispositif ULIS élémentaire
    - 1 décharge de direction complète

♦ Fusion de l'école maternelle Dumontet (0266K) et de l'école élémentaire Dumontet (0529W) de BOURG-SUR-GIRONDE (BLAYE)
(validée par le conseil municipal du 27 février 2021)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire (0529W)**
    - 3 classes maternelles
    - 6 classes élémentaires
    - 1 dispositif ULIS élémentaire
    - 0,50 de décharge de direction

♦ Fusion de l'école maternelle de MONSÉGUR (2313K) et de l'école élémentaire de MONSÉGUR (2211Z) (LA RÉOLE)
(Validée par le conseil municipal du 25 janvier 2021)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire (2211Z)**
    - 2 classes maternelles
    - 4 classes élémentaires
    - 1 ULIS
    - 0.25 décharge de direction

♦ Fusion de l'école maternelle Lapie (0312K) et de l'école élémentaire Lapie (2798M) de TALENCE (TALENCE)
(Sous réserve de la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire (2798M)**
    - 5 classes maternelles
    - 9 classes élémentaires
    - Une décharge complète de direction

♦ Fusion de l'école maternelle Ravel (2262E) et de l'école élémentaire Ravel (2267K) de TALENCE (TALENCE)
(Sous réserve de la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021)

- **Structure rentrée 2021**
  - **Primaire (2267K)**
    - 2 classes maternelles
    - 5 classes élémentaires
    - 1 dispositif ULIS élémentaire
    - 0.33 de décharge de direction

E – TRANSFORMATIONS D'ÉCOLES

♦ Est transformée l'école élémentaire Delta du TEICH (1330S) en école primaire (ARCACHON SUD).

♦ Est transformée l'école élémentaire Dumontet de BOURG-SUR-GIRONDE (0529W) en école primaire (BLAYE).

♦ Est transformée l'école élémentaire de MONSÉGUR (2211Z) en école primaire (LA RÉOLE).

♦ Est transformée l'école maternelle de SAINT JEAN DE BLAIGNAC (1157D) en école primaire (LIBOURNE 1).

♦ Est transformée l'école primaire Jules Verne de VILLENAVE D'ORNON (3310U) en école élémentaire (TALENCE).

♦ Est transformée l'école élémentaire Lapie de TALENCE (2798M) en école primaire (TALENCE).

♦ Est transformée l'école élémentaire Ravel de TALENCE (2267K) en école primaire (TALENCE).

F – CRÉATION DE R.P.I

♦ **R.P.I n° 84** CAMARSAC et CROIGNON (SUD ENTRE DEUX MERS) (régularisation de l'existant)

➢ **Structure rentrée 2021 :**
- **Primaire Camarsac (2220J)**
  - 3 classes maternelles
  - 6 classes élémentaires dont 1 attribution
  - 0.50 de décharge de direction

G - MESURE D'ORGANISATION DE SERVICE

♦ **Ecole primaire Nelson Mandela à BORDEAUX (3468R) (BORDEAUX BOUSCAT**)

L'organisation de service mise en place à la rentrée 2020 (rattachement administratif de 2 postes à Nelson Mandela, pour exercice tout ou partie de l'année à l'école Vaclav Havel), prendra fin à la rentrée 2021.

♦ **Ecole primaire Sempé à BORDEAUX (3360Y) (BORDEAUX BOUSCAT)**

L'organisation de service mise en place à la rentrée 2020 (rattachement administratif de 6 postes à Sempé, pour exercice tout ou partie de l'année à l'école Daney), prendra fin à la rentrée 2021.

II – TRANSFERTS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

A – TRANSFERTS DE POSTES

A.1 – POSTE EN ECOLE ORDINAIRE

♦ **Est transféré un poste d'adjoint élémentaire** de l'école de CIVRAC EN MÉDOC (0635L) à l'école de VALEYRAC (1356V) (LESPARRE).

A.2 – COORDONNATEURS DÉPARTEMENTAUX

♦ **Sont transférés deux postes de coordonnateur AESH** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).

♦ **Sont transférés deux postes de coordonnateur CDO** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).

♦ **Sont transférés deux postes alloués à la cellule départementale** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).

A.3 – CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

♦ **Sont transférés six postes de CPC** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).

♦ **Est transféré un poste de CPC professeur ressource départemental Trouble du Spectre Autistique** de l'IENA (1452Z) vers ASH BORDEAUX (3496W).

A.4 – HANDICAP ET ENFANTS MALADES

♦ **Est transféré le dispositif ULIS** de l'école élémentaire Schweitzer sur l'école maternelle Schweitzer à Bordeaux (3474X) (BORDEAUX CENTRE). (Régularisation de l'existant)

➢ **Structure rentrée 2021**

- **Maternelle Schweitzer (3474X)**
  - 7 classes maternelles
  - 0.25 décharge de direction
  - **1 ULIS**
- **Elémentaire Schweitzer (3101S)**
  - 19 classes élémentaires
  - 1 décharge de direction complète

♦ **Sont transférées de circonscription les unités d'enseignement** de l'ASH OUEST (2275U) à l'ASH BORDEAUX (3496W) des établissements spécialisés suivants **:**

- SESSAD Métropole à BÈGLES (3371K),
- Hôpital de jour Caychac à BLANQUEFORT (2548R),
- Centre de Ressources Autisme d'Aquitaine à BORDEAUX (3297E),
- Unité UPSILON CH. Perrens à BORDEAUX (3078S),
- Hôpital de jour Pomme Bleue à BORDEAUX (2641S),
- SESSAD Handicapés moteurs à BORDEAUX (3055S),
- SESSAD Bassin d'Arcachon à GUJAN-MESTRAS (3324J),
- CMPP à LE TEICH (3284R),
- Hôpital de jour Halloran à PESSAC (2694Z).

♦ **Sont transférées de circonscription les unités d'enseignement** de l'ASH EST (1876K) à l'ASH BORDEAUX (3496W) des établissements spécialisés suivants **:**

- Hôpital des enfants Pellegrin à BORDEAUX (2072Y),
- Hôpital de jour Oiseau Lyre à LÉOGNAN (2071X),
- Hôpital de jour Garderose à LIBOURNE (2541H),
- Hôpital de jour à PODENSAC (2842K),
- Hôpital de jour Rochereau à SAINT ANDRÉ DE CUBZAC (2840H),
- Hôpital de jour Demi-Lune à VILLENAVE D'ORNON (2695A).

A.5 – ALLOPHONES

♦ **Est transféré le poste UPE2A mobile** implanté à l'école Macé (2894S) à l'école Ferry de MERIGNAC (0903C) (BORDEAUX MÉRIGNAC).

A.6 – PREVENTION DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

♦ **Est transféré le poste de maître G** de l'école élémentaire Ferry à VILLENAVE D'ORNON (2157R) à l'école maternelle Jules Verne à VILLENAVE D'ORNON (3491R) (TALENCE).

♦ **Est transféré le poste de maître E** de l'école primaire Ville à LACANAU (2793G) à l'école élémentaire La Jalle à CASTELNAU MÉDOC (0593R) (SUD MÉDOC).

♦ **Est transféré le poste de maître E** de l'école élémentaire Caychac à BLANQUEFORT (0429M) à l'école Aline à ARSAC (0181T) (SUD MÉDOC).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de maître E** de Bordeaux Sud (1454B) à Bordeaux Centre (2092V) dans les écoles suivantes :

- Carle Vernet élémentaire (0504U),
- Benauge élémentaire (2968X),
- Vieux Bordeaux élémentaire (0459V).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les poste de maître G** de Bordeaux Sud (1454B) à Bordeaux Centre (2092V) dans les écoles suivantes :

- Benauge élémentaire (2968X),
- Montaud élémentaire (0497L),
- Francin élémentaire (0453N),
- Somme élémentaire (2777P),
- Thiers élémentaire (0491E).

A.7– BRIGADE DE REMPLACEMENT

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR)** de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Bouscat (1450X) des écoles suivantes :

- Barraud élémentaire (2772J),
- Johnston élémentaire (0468E),
- Lagrange maternelle (0246N),
- Saint Bruno élémentaire (0473K).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR)** de Bordeaux Sud (1454B) à Bordeaux Centre (2092V) des écoles suivantes :

- Antin maternelle (0257A),
- Béchage maternelle (0244L),
- Benauge maternelle (0233Z),
- Benauge élémentaire (2968X),
- Cazemajor élémentaire (2115V),
- Deyries élémentaire (0451L),
- Franc Sanson primaire (0494H),
- Meunier élémentaire (0502S),
- Menuts élémentaires (2778R),
- Montaud élémentaire(0497L),
- Nuyens maternelle (0253W),
- Nuyens élémentaire (0500P),
- Somme élémentaire (2777P),
- Thiers élémentaire (0491E),
- Thomas élémentaire (0444D),
- Vieux Bordeaux (0459V),
- Yser maternelle (0261E).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR)** de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Mérignac (1453A) des écoles suivantes :

- Lapie élémentaire (2823P),
- Stéhélin élémentaire (0522N),
- Poincaré élémentaire (2120A).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR BIS)** de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Bouscat (1450X) des écoles suivantes :

- Barraud élémentaire (2772J),
- Saint Bruno élémentaire (0473K).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR BIS)** de Bordeaux Sud (1454B) à Bordeaux Centre (2092V) des écoles suivantes :

- Beck maternelle (0238E),
- Benauge maternelle (0233Z),
- Bert élémentaire (0460W),
- Henri IV primaire (0455R),
- Meunier élémentaire (0502S),
- Montaud élémentaire (0497L),
- Somme élémentaire (2777P),
- Thomas élémentaire (04444D),
- Vieux Bordeaux (0459V).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR BIS)** de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Mérignac (1453A) des écoles suivantes :

- Cocteau élémentaire (0525S),
- Doumer élémentaire (0515F),
- Ferry maternelle (0514E),
- Poincaré élémentaire (2120A),
- Stéhélin élémentaire (0522N).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR BIS)** de ASH OUEST (2275U) à ASH BORDEAUX (3496W) des écoles suivantes :

- ITEP Plein Air à ANDERNOS LES BAINS (1401U),
- IMP Le Tanneur à CARIGNAN DE BORDEAUX (2458T),
- IME Delmas à MÉRIGNAC (2844M),
- Hôpital de jour Halloran à PESSAC (2694Z).

♦ **Sont transférés de circonscriptions les postes de remplaçants (TR BIS)** de ASH EST (1876K) à ASH BORDEAUX (3496W) des écoles suivantes :

- ITEP Domaine Saint Denis à AMBARÈS ET LAGRAVE (1399S),
- ITEP l'Hirondelle à ARTIGUES PRÈS BORDEAUX (2369W),
- ITEP Villa Flore à BORDEAUX (2277W),
- ITEP Mille Fleurs à CADAUJAC (1407A),
- ITEP Rive Droite Françoise Dolto à LIBOURNE (2231W),
- IME Château Terrien à LUSSAC (1412F),
- IMPRO Bel Air/ Vieux Moulin à TRESSES/YVRAC (1820Z).

B – TRANSFORMATIONS DE POSTES

B.1 – POSTES EN ÉCOLE ORDINAIRE

♦ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle en poste d'adjoint** élémentaire à l'école Bertrine de BELIN BELIET (3230G) (ARCACHON SUD).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école Sousa Mendès de BORDEAUX (3032S) (BORDEAUX BOUSCAT).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE (1098P) (LA RÉOLE).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école Paul Bert de STE FOY LA GRANDE (2173H) (LA RÉOLE).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle en poste d'adjoint élémentaire** à l'école Hauteville de PAUILLAC (2895T) (LESPARRE).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle en poste d'adjoint élémentaire** à l'école Mousset de PAUILLAC (2059J) (LESPARRE).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de LES PEINTURES (0980L) (LIBOURNE 2).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de PORCHÈRES (1027M) (LIBOURNE 2).

♦ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de STE TERRE (1258N) (LIBOURNE 2).

B.2 – PREVENTION DES DIFFICULTES SCOLAIRES

♦ **Sont transformés deux postes maîtres G en maîtres E** dans les écoles suivantes :

- Jaurès élémentaire à PAREMPUYRE (2527T) (SUD MÉDOC),
- Bourg élémentaire à BLANQUEFORT (2616P) (SUD MÉDOC).

III - RETRAITS

A – EN CLASSES

♦ **Sont fermés les postes d'enseignement préélémentaire et élémentaire** dans les écoles suivantes :

- Cf. annexe n° 1 en pièce jointe

B – LE HANDICAP ET LES ENFANTS MALADES

♦ **Est fermé le dispositif ULIS maternelle** de l'école Aliénor d'Aquitaine à BELIN-BELIET (0405L) (ARCACHON SUD).

♦ **Est fermé le dispositif ULIS maternelle** de l'école Jules Guesde à CENON (1775A) (ENTRE DEUX MERS).

C – POSTES CPC

♦ **Est fermé 1 poste de conseiller pédagogique** alloué à la formation mathématiques (1446T) (LANGON).

♦ **Est fermé 1 poste de conseiller pédagogique** à la circonscription de BORDEAUX MÉRIGNAC (1453A).

D – CHARGÉ DE MISSION DÉPARTEMENTAL

♦ **Est fermé 1 poste de chargé de mission pôle formation et numérique** sur la circonscription du PÔLE FORMATION ET NUMÉRIQUE (3220W).

E – DISPOSITIF TPS

♦ **Est fermé le dispositif TPS** à l'école primaire Hauteville de PAUILLAC (2895T) (LESPARRE).

F – FORMATEURS MATHEMATIQUES

♦ **Sont fermés 7 postes de formateurs mathématiques** dans les circonscriptions suivantes :

- BLAYE (1445S),
- ENTRE DEUX MERS (1444R),
- LA RÉOLE (1449W)
- LESPARRE (1447U),
- LIBOURNE 2 (2274T),
- LORMONT (1635Y),
- ST ANDRÉ DE CUBZAC (2529V).

G – ENSEIGNANTS REFERENTS

♦ **Est fermé le poste d'enseignant référent** implanté sur le collège de LATRESNE (1620G).

H – PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

♦ **Sont fermés les postes de Plus de Maîtres Que de Classes** dans les écoles suivantes :

- Elémentaire Bonheur à BASSENS (2482U) (BÉGLES FLOIRAC),
- Elémentaire Anne Sylvestre à BORDEAUX (2860E) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Elémentaire Cazemajor à BORDEAUX (2115V) (BORDEAUX CENTRE),
- Primaire Buisson à MÉRIGNAC (0906F) (BORDEAUX MÉRIGNAC),
- Elémentaire Drouin à BAZAS (2854Y) (LANGON),
- Elémentaire à SAINT DENIS DE PILE (1120N) (LIBOURNE 1),
- Elémentaire La Gorp à AMBARÈS ET LAGRAVE (0322W) (LORMONT),
- Elémentaire Lacoume à CRÉON (2219H) (SUD ENTRE DEUX MERS),
- Elémentaire Moulin à VILLENAVE D'ORNON (1473X) (TALENCE).

I – BRIGADE DE REMPLACEMENT

♦ **Sont fermés 2 postes de remplaçants (TR)** dans les écoles suivantes :

- Primaire Ménhir à SAINT SULPICE DE FALEYRENS (2171F) (LIBOURNE 1),
- Élémentaire Amitié à ARVEYRES (0351C) (LIBOURNE 1).

J – DÉCHARGES

♦ **Suite aux modifications du barème des décharges de direction pour les écoles de 9 et 13 classes, les quotités de décharge de direction supplémentaires accordées à la rentrée 2020 pour les écoles suivantes sont supprimées :**

- BOURG primaire (0529W) (BLAYE) : **0,25**
- Barbou élémentaire à CARBON BLANC (2077D) (LORMONT) : **0,25**
- La Fontaine élémentaire à MARTIGNAS SUR JALLE (0894T) (SAINT MEDARD EN JALLE) : **0,25**
- CEZAC primaire (2660M) (SAINT ANDRE DE CUBZAC) : **0.25**
- MACAU élémentaire (2874V) (SUD MEDOC) : **0,25**

IV - ATTRIBUTIONS

A – EN CLASSES

♦ **Sont créés les postes d'enseignement préélémentaire et élémentaire** dans les écoles suivantes :

- Cf. annexe n°1 en pièce jointe

B – LE HANDICAP ET LES ENFANTS MALADES

♦ **Est créé un poste d'adjoint** à l'IME « APAJH33 » à EYSINES (3081V) (ASH OUEST).

♦ **Est créé un demi-poste d'adjoint** à l'IEM Jardin d'enfants spécialisé Arc en Ciel de PESSAC (3085Z) (ASH OUEST).

♦ **Est créé un poste au titre de l'autisme** à l'école maternelle Bourg à AMBARÈS ET LAGRAVE(0214D) (LORMONT).

♦ **Est créé un poste de chargé de mission MDPH** à la DSDEN (9999P).

C – ENSEIGNANTS REFERENTS

♦ **Sont créés 4 ETP** d'enseignants référents sur les collèges suivants :

- LUSSAC (0093X),
- LÉOGNAN (2244K),
- MIOS (3329P),
- SAINT ANDRÉ DE CUBZAC (1757F).

- Cf. annexe n°2 en pièce jointe : carte des secteurs des enseignants référents à la rentrée 2021

D – POSTES CPC

♦ **Sont créés 8 demi-postes de conseillers pédagogiques** dans les circonscriptions suivantes :

- ARCACHON NORD (3037X)
- ARCACHON SUD (1451Y)
- BORDEAUX MÉRIGNAC (1453A)
- GRADIGNAN (2091U)
- PESSAC (1457E)
- ST MÉDARD EN JALLES (1455C)
- SUD MÉDOC (1456D)
- TALENCE (1443P)

♦ **Sont créés 5 postes de conseillers pédagogiques** dans les circonscriptions suivantes :

- BLAYE (1445S),
- ENTRE DEUX MERS (1444R),
- LESPARRE (1447U),
- LIBOURNE 2 (2274T),
- LORMONT (1635Y).

E – BRIGADE DE REMPLACEMENT

♦ **Sont créés 16 ETP de remplaçants de secteur (TRS)** exclusivement dédiés au remplacement des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes, dont les secteurs d'interventions sont répartis dans les circonscriptions suivantes :

- **LESPARRE (1447U) et SUD MÉDOC (1456D)**
  - Rattachement administratif : ARCINS (0342T) (SUD MÉDOC).

- **LIBOURNE 1 (1448V) et LIBOURNE 2 (2274T)**
  - Rattachement administratif : Saint Exupéry à LIBOURNE (0286G) (LIBOURNE 1),
  - Rattachement administratif : PUISSEGUIN (1042D) (LIBOURNE 2),
  - Rattachement administratif : ST PEY DE CASTET (1221Y) (LIBOURNE 1).

- **GRADIGNAN (2091U) et ARCACHON SUD (1451Y)**
  - Rattachement administratif : GUILLOS (0750L) (GRADIGNAN).

- **ARCACHON NORD (3037X), SAINT MÉDARD EN JALLES (1455C), PESSAC (1457E)**
  - Rattachement administratif : Pierrettes maternelle à CESTAS (2629D) (PESSAC).

- **BORDEAUX MÉRIGNAC (1453A) et TALENCE (1443P)**
  - Rattachement administratif : Jaurès maternelle à TALENCE (0309G) (TALENCE).

- **BLAYE (1445S)**
  - Rattachement administratif : SAUGON (1287V) (BLAYE),
  - Rattachement administratif : ST ANDRONY (1086B) (BLAYE).

- **ENTRE DEUX MERS (1444R) et SAINT ANDRÉ DE CUBZAC (2529V)**
  - Rattachement administratif : ST ROMAIN LA VIRVÉE (1234M) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC),
  - Rattachement administratif : BAYAS (0383M) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC).

- **LANGON (1446T) et SUD ENTRE DEUX MERS (3384Z)**
  - Rattachement administratif : CAPIAN (0575W) (SUD ENTRE DEUX MERS),
  - Rattachement administratif : LE NIZAN (0961R) (LANGON),
  - Rattachement administratif : BOMMES (0436V) (LANGON).

- **LA RÉOLE (1449W)**
  - Rattachement administratif : PUYBARBAN (3014X) (LA RÉOLE),
  - Rattachement administratif : ST FERME (1133C) (LA RÉOLE).

♦ **Sont créés les postes de remplaçants (TR)** dans les écoles suivantes :

- Élémentaire Ballion à LE BARP (0373B) (ARCACHON NORD),
- Primaire Rosa Bonheur à BLAYE (2481T) (BLAYE),
- Élémentaire Anne Sylvestre à BORDEAUX (2860E) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Maternelle Prévert à BRUGES (2669X) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Élémentaire Jaurès à LE BOUSCAT (2821M) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Élémentaire Bert à BORDEAUX (0460W) (BORDEAUX CENTRE),
- Primaire Marie Curie à BORDEAUX (3466N) (BORDEAUX CENTRE),
- Primaire Simone Veil à BORDEAUX (3424T) (BORDEAUX CENTRE),
- Maternelle Cabiran à MÉRIGNAC (1479D) (BORDEAUX MÉRIGNAC),
- Élémentaire Jaurès II à MÉRIGNAC (0913N) (BORDEAUX MÉRIGNAC),
- Elémentaire Bouche à IZON (2310G) (ENTRE DEUX MERS),
- Maternelle St Exupéry à LANGON (3103U) (LANGON),
- Maternelle Les petits galopins à ST LAURENT DE MEDOC (2359K) (LESPARRE),
- Primaire Saint Exupéry à ABZAC (0317R) (LIBOURNE 2),
- Maternelle Episkopi à CASTILLON LA BATAILLE (0273T) (LIBOURNE 2),
- Élémentaire Jean Elien Jambon à COUTRAS (0646Y) (LIBOURNE 2),
- Primaire de SAINT GENÈS DE FRONSAC (1142M) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC),
- Primaire de VILLEGOUGE (1376S) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC),
- Élémentaire Centre à LE HAILLAN (2631F) (SAINT MÉDARD EN JALLES),
- Élémentaire Cantois à PORTE DE BENAUGE (0574V) (SUD ENTRE DEUX MERS),
- Élémentaire Lacoume à CREON (2219H) (SUD ENTRE DEUX MERS),
- Primaire à LISTRAC-MÉDOC (2794H) (SUD MÉDOC).

F – POSTE OCCITAN

♦ **Est créé un poste occitan** à l'école Langevin de BÈGLES (0394Z) (BÈGLES FLOIRAC).

- Cf. annexe n°1 en pièce jointe

➢ **Structure rentrée 2021**

- 9 classes élémentaires
- 1 classe occitan
- 1 dispositif ULIS élémentaire
- 0.5 décharge de direction

G – ENFANTS DU VOYAGES

♦ **Est créé un dispositif EFIV** sur l'école primaire de ST MAGNE DE CASTILLON (1183G) (LIBOURNE 2).

H – DÉCHARGES

♦ **Sont modifiées les quotités de décharge de direction suivantes suite aux mesures de carte scolaire et à la modification du barème pour les écoles de 9 et 13 classes :**

- Cf. annexe n°1 en pièce jointe

♦ **Est modifiée la décharge de direction** sur l'école suivante **:**

▪ CASTILLON LA BATAILLE (0599X) (LIBOURNE 2) : 0,75 ⇨ 1 (maintien provisoire de la décharge initiale suite au retrait d'une classe).

♦ **Sont créées, au titre de missions particulières au service des circonscriptions,** les décharges complémentaires suivantes :

▪ André Vallaeys élémentaire à BLAYE (0433S) (BLAYE) : **0,25 ⇨ 0,33**

▪ REIGNAC primaire (2578Y) (BLAYE) : **0,25 ⇨ 0,33**

▪ Simone Veil élémentaire à LIBOURNE (0845P) (LIBOURNE1) : **0,25 ⇨ 0,33**

▪ Les Mouettes primaire à ARCACHON (0337M) (ARCACHON SUD) : **0,33 ⇨ 0,50**

▪ Georges Brassens élémentaire à ST CIERS SUR GIRONDE (2066S) (BLAYE) : **0,33 ⇨ 0,50**

▪ LA LANDE DE FRONSAC élémentaire (2661N) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC) : **0,33 ⇨ 0,50**

▪ France Gall élémentaire à LANTON (0812D) (ARCACHON NORD) : **0,50 ⇨ 0,75**

▪ Rosa Bonheur à BLAYE (2481T) (BLAYE) : **0,50 ⇨ 0,75**

▪ Centre II élémentaire à LE BOUSCAT (0533A) (BORDEAUX BOUSCAT) : **0,50 ⇨ 0,75**

▪ Beaugency élémentaire à LESPARRE-MÉDOC (0834C) (LESPARRE) : **0,50 ⇨ 0,75**

▪ Paul Fort élémentaire à LORMONT (0862H) (LORMONT) : **0,50 ⇨ 1**

▪ Jean Jaurès élémentaire à PAREMPUYRE (2527T) (SUD MÉDOC) : **0,50 ⇨ 1**

▪ Lac Vert primaire à BIGANOS (3197W) (ARCACHON NORD) : **0,75 ⇨ 1**

▪ Gustave Eiffel primaire à CUBZAC LES PONTS (0653F) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC) : **0,75 ⇨ 1**

POUR INFORMATION

MESURES DE SAUVEGARDE EN SOUTIEN A LA RURALITÉ RENTRÉE 2021 :

N°	S	RPI	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE
0332066S	02		BLAYE	ST CIERS SUR GIRONDE	BRASSENS	ELEM
0332211Z	02		LA RÉOLE	MONSÉGUR		PRIM
0331084Z	01			ST ANDRÉ ET APPELLES		PRIM
0331156C	02	69		ST HILAIRE DE LA NOAILLE		PRIM
0331138H	02	19		STE GEMME		ELEM
0331872F				ST VIVIEN DE MONSÉGUR		PRIM
0331068G	02		LANGON	ROAILLAN		PRIM
0330734U	02	06		GISCOS		ELEM
0330831Z				LERM ET MUSSET		PRIM
0331208J				ST MICHEL DE CASTELNAU		ELEM
0331780F	02	68		GRIGNOLS		PRIM
0330419B	02	75		BIEUJAC		ELEM
0331217U	03			ST PARDON DE CONQUES		PRIM
0332044T	02	81		CASTETS ET CASTILLON		PRIM
0332142Z	02		LESPARRE	ST VIVEN DE MÉDOC		PRIM
0332602U	02			LE VERDON SUR MER	POIRIER	PRIM
0331221Y	02	26	LIBOURNE 1	ST PEY DE CASTETS		ELEM
0330634K				CIVRAC SUR DORDOGNE		MAT
0331179C	02		SUD ENTRE DEUX MERS	ST MACAIRE		ELEM
0331225C	02			ST PIERRE D'AURILLAC		PRIM
0331083Y	02	08		ST ANDRÉ DU BOIS		PRIM
0331172V				ST LAURENT DU BOIS		ELEM
0331137G				STE FOY LA LONGUE		ELEM